
Adresse de la commune de Montglone (Maine-et-Loire), lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Montglone (Maine-et-Loire), lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15020_t1_0013_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

i

[*La commune de Montglone, département de Maine-et-Loire, retirée à Saumur en vertu de l'arrêté du Comité de Salut public, à la Convention nationale, 25 thermidor II*] (11)

Représentans d'un peuple libre,

La France peut-elle avoir donné naissance à des scélérats, à des monstres, comme il en a paru depuis la Révolution ! Surtout à un Robespierre qui, sous le manteau du plus pur patriotisme, a employé les plus indignes moyens pour séduire le Peuple, et cela pour exécuter le plus exécrable des forfaits.

Que les agents de son infernal complot tremblent. L'Être Suprême qui conduit notre destinée, est trop juste pour ne pas les désigner, et les faire tomber comme luy sous le glaive de la Loy.

La surveillance et la constance que vous avez montrées dans toutes les occasions, et surtout en cette dernière, ont sauvé la République.

Dignes représentans

Restez fermes à votre poste, vivez pour les droits du Peuple, nous resterons debout pour vous aider de toutes nos forces, et de tout notre zèle. Plutôt nous ensevelir avec vous sous les ruines de la liberté, que de retomber dans l'esclavage.

Salut et fraternité.

RICHARD (*maire*), CLEMENCEAU, LEFEBVRE (*off. municip.*), et 5 autres signatures.

j

[*La société populaire de Genis-le-patriote. ci-devant Saint-Genis-l'Argentièrre. district de la Campagne de Commune Affranchie, département du Rhône, à la Convention nationale, 28 messidor II*] (12)

Citoyens représentans

Vous avez décrété le 16 de ce mois, que « les troupes des tyrans coalisés, enfermées dans les places de la République, envahies sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion, dans les vingt-quatre heures de la sommation qui leur sera faite, ne seront plus admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Ce décret qui est une nouvelle expression de la sollicitude paternelle de la Convention nationale et les triomphes éclatans de la république sur mer et sur terre, ont été pour nous un sujet d'allégresse. Nous avons consacré au plaisir pur de la fraternité, le soir d'un beau jour où chacun de nous, avait travaillé avec une nouvelle ardeur, à récolter la subsistance de nos généreux frères d'armes, en se rappelant leurs glorieux travaux.

(11) C 319, pl. 1303, p. 18. Mentionné par *Bull.*, 10 fruct.; *M.U.*, XLIII, 185.

(12) C 320, pl. 1313, p. 7.

Là dans les élans de notre patriotisme, dans l'enthousiasme nous avons voué à l'exécration publique, le lâche qui oserait parler de faire des propositions de paix avec les tyrans; nous avons juré, nous le jurons encore entre les mains de nos mandataires, de ne poser les armes et de ne soupiner après les douceurs de la paix, que lorsque l'Angleterre et ses parjures habitans aura été ensevelie sous les abîmes des eaux, que lorsque cette poignée de brigands qui tyrannisent le genre humain, sera rentrée dans le Néant.

Le front ceint du bandeau de la Victoire, nous accomplissons aujourd'hui nos hautes destinées, nous prenons les villes avec la rapidité des éclairs, les potentats pâlisent, leurs esclaves fuient, le cabinet de Saint-James a épuisé les ressources de sa politique et certes ce n'est pas en ce moment de nos succès et du délabrement de nos ennemis, que nous devons mettre un terme à nos travaux. Ne serait-ce pas leur donner le temps de réparer leurs forces, d'aiguiser de nouveaux poignards, de vomir parmi nous, une nuée de conspirateurs et de combiner de nouveaux systèmes de contre-révolution.

Mais avec qui la nation française pourrait-elle traiter de la paix ? est-ce avec les peuples ? les peuples sont esclaves. Est-ce avec les rois ? où est donc la probité de François le scélérat, de Georges Dandin et Consors ? Non, l'étendard d'une paix solide ne peut flotter que sur les cadavres des rois, sur les débris des trônes; mais jusqu'à ce moment, point de repos précaire, point de paix factice. Guerre, guerre aux tyrans. Voilà notre serment, voilà celui de nos femmes et de nos enfans dont les jeunes cœurs s'épanouissent aux accens de la liberté; et tous ensemble nous offrons à la Représentation nationale, qui chaque jour consolide la République par sa fermeté et ses décrets, le témoignage bien sincère de notre gratitude et de notre estime.

Salut et Fraternité; Vive la République ! Vive la Montagne ! Les sans-culottes jacobins et Montagnards de la Commune de Génis-le-Patriote ont arrêté l'envoi de cette adresse à la Convention nationale le 28 messidor, séance tenante, l'an second de l'ère républicaine.

MEUNIER (*Président*)
avec une page de signatures.

k

[*L'administrateur provisoire des mines de Carhaix, Finistère, au Président de la Convention nationale, 24 thermidor II*]

Citoyen président,

Les sans-culottes de la commune de Poul-laouen tous cultivateurs et ouvriers des mines, m'ont chargé de faire passer à la Convention nationale les deux adresses ci-jointes, elles ont été signées sur l'autel de la patrie en célébrant la fête du 10 août, et aux cris mille fois répétés, vive la République, mort à tous les dominateurs, l'une de ces adresses est en langue bretonne, elle est signée de ceux des citoyens qui ne connaissent pas encore la langue française, si